



DROIT DE VOIRIE - TERRASSES

Tarifs à compter du 1^{er} mars 2022 (délibération du 26/01/2022)

OBJET	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION	REDEVANCE
Terrasse ouverte sans emprise au sol sans traversée de rue	M ²	Annuelle	6 €
Terrasse ouverte sans emprise au sol avec traversée de rue	M ²	Annuelle	3 €
Terrasse couverte avec emprise au sol (style auvent)	M ²	Annuelle	8 €
Terrasse ou contre-terrace couverte avec construction légère à usage commercial	M ²	Annuelle	14 €
Tables sur trottoirs	Unité	Annuelle	15 €

